

# Fédération Nationale des Infirmiers



## Communiqué de Presse

Paris le 19 juillet 2019

### Expérimentation article 51 de la forfaitisation au temps passé auprès des patients : pour la FNI, c'est carton rouge !

La ministre de la Santé vient de donner son feu vert à « l'expérimentation pour la forfaitisation au temps passé auprès des patients pour les soins infirmiers à domicile, associée à une évaluation standardisée et régulière de la situation des patients » afin de favoriser l'expérimentation des EQUIipes d'Infirmières LIBres REsponsables et Solidaires dite EQUILIBRES. L'arrêté vient de paraître au Journal Officiel sans aucune concertation préalable avec les syndicats représentatifs des IDEL.

Cette expérimentation vise tout simplement à détricoter le mode de rémunération actuel à l'acte des IDEL et la mise en œuvre des dispositifs innovants de l'avenant n°6 récemment signé, dont le BSI qui constitue un progrès réel pour l'ensemble de la profession, au profit d'une rémunération forfaitaire au temps passé.

La rémunération forfaitaire au temps passé sur la totalité de l'activité existe déjà, et il n'est nul besoin de l'expérimenter : c'est le salariat ! La FNI juge le salariat très honorable pour les centres de santé, mais cela ne saurait relever du cadre d'exercice libéral. Le statut « gris », libéral mais rémunéré au forfait intégral est une chimère et induirait une distorsion de concurrence que les IDEL ne sont pas prêts d'accepter.

La FNI exprime sa vive exaspération à l'égard du ministère de la Santé avec lequel il est difficile de travailler et de construire dans la confiance et la transparence. La politique du « en même temps », c'est-à-dire d'une chose et son contraire à la fois a une limite : celle de la cohérence.

La FNI dénonce cet arrêté et réclame de toute urgence une réunion conjointe avec les équipes du ministère de la santé et de l'assurance maladie pour obtenir des éclaircissements et des garanties. Faute de quoi, la rentrée, chez les IDEL risque d'être très agitée.

*Contact Presse :*

*Daniel Guillerm* *Président*  
*06 08 84 50 27*